

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS
PRISES PAR LE MAIRE
DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Annexe aux délibérations du Conseil Municipal du 22 novembre 2017.

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à Mr le Maire par délibération du Conseil Municipal d'Alba La Romaine en date du 16 avril 2014,

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mr le Maire en vertu de cette délégation,

Le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

1- Décision du 12 octobre 2017 :

Portant sur le remplacement porte d'entrée école primaire côté classe CM1 – CM2 par le fournisseur MENUISERIE ARDECHOISE – LAVILLEDIEU (07) pour un montant de 3 736.27 € HT soit 4 483.52 € TTC.

2- Décision du 12 octobre 2017 :

Portant remplacement menuiseries salle des studieux rez de chaussé et salle parquet à l'étage de la garderie par le fournisseur ART BOIS CREATION – ALBA LA ROMAINE (07) pour un montant de 2 183.88 € HT soit 2 620.65 € TTC.

3- Décision du 23 octobre 2017 :

Portant sur l'assurance véhicule GOUPIL G4 par l'assureur GANDON et ROUX pour un montant de 532.09 € TTC par an.

4- Décision du 10 novembre 2017 :

Portant sur l'acceptation d'un don de l'association ALBA RANDO d'un montant de 232.90 €.

5- Décision du 10 novembre 2017 :

Portant sur la purge du Rocher de la Roche – 2^{ème} phase par le fournisseur la société O CAN – MIRMANDE (26) pour un montant de 8 190.00 € HT soit 9 828.00 € TTC.

En matière d'urbanisme et de droit de préemption urbain,
VU les articles précédemment cités,
VU l'avis de la CADA du 25 octobre 2001, réf. N°20013937, sur la non communicabilité des DIA, Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises mais ne communique pas l'intégralité des documents.

6-Renonciation de l'exercice de droit de préemption urbaine sur plusieurs immeubles :

Date DIA	Notaire	Immeuble
23.10.2017	Me MOLLE DIDIER - Aubenas	B 218 – B 220 – B 1160 – B 1201

Fait à Alba La Romaine, le 22 novembre 2017.

Le Maire,
André VOLLE.



REÇU A
LA PREFECTURE LE

24 NOV. 2017

